

Constat : différentes personnes n'osent plus aller dans des lieux supposés conviviaux, par crainte d'agression, notamment les femmes, les personnes LGBT et les différentes communautés. Et le soir c'est encore pire. Le 18ème doit redevenir un arrondissement d'accueil cosmopolite et ouvert à toutes les initiatives de bon voisinage.

Pour contribuer à une vie apaisée, pour permettre aux personnes sujettes à discrimination de DEAMBULER LIBREMENT DANS LA VILLE, je propose de mettre à la disposition des commerçants et des lieux publics, une **CHARTRE de l'apaisement, intitulée SAFE-PLACE**.

Le premier lieu où celle-ci devrait être appliquée est LA MAIRIE DE L'ARRONDISSEMENT.

Les horaires étant bientôt élargies afin de permettre aux habitants d'en profiter pleinement de s'y réunir y compris le samedi après midi.

Cette charte doit être mise en place dans tous les établissements publics de la ville de Paris, dans les bibliothèques, les lieux culturels municipaux et les écoles, toujours avec des horaires élargies.

⇒ Ainsi l'habitant du 18ème sera qu'il est bienvenu dans sa ville et tous les parisiens viendront pour se sentir bien accueillis.

Dans tous ces lieux et également chez les commerçants, cafés, restaurants, boulangers, artisans, salons de thé, boutiques de souvenir, salles de concert, théâtres et tous les lieux de nuit accueillant du public et/et des clients qui le souhaitent. La charte de SAFE-PLACE pourrait être reconnaissable par un Stickers et un drapeau. La charte elle même devant être affichée à l'intérieur de l'établissement, très lisible et encadrée, comme une sorte de LABEL.

Les commerçants pourraient la signer dès le début de leur engagement, ils disposeraient de 12 mois pour la mettre en œuvre avec l'accompagnement de la mairie d'arrondissement.

LES ENGAGEMENTS SERONT LES SUIVANTS :

1. Accueillir les femmes, les personnes LGBT, les personnes de toute origine et de tout âge, dans la plus grande convivialité.
2. Leur réserver si besoin un espace apaisé dans leur surface ouverte au public : une table, une banquette par exemple.

1. Les accueillir en toute sérénité en cas d'urgence, ou d'agression, c'est-à-dire s'engager à leur servir de refuge.
2. Les orienter à l'aide d'un numéro vert dirigé vers des professionnels dédiés pour obtenir des soins, des aides.
3. La police municipale pourrait aussi être contactée, pour une facilitation de dépôt de plainte.

Chaque semaine des agents de la mairie viendraient recenser les besoins éventuels et l'impact de ces mesures sur leurs visiteurs ou/et leurs clients. La police municipale, les salariés de la ville, notamment dans les quartiers populaires, les équipes de développement local, permettraient ainsi de garantir l'interface avec les professionnels des discriminations, la mairie, les services sociaux.

UN PARCOURS pourrait être élaboré entre tous ces lieux afin de les valoriser, une fois par trimestre sur des thèmes culturels et citoyens avec le soutien de la mairie, notamment via la dotation culturelle de proximité et les conseils de quartier.

DES ACTIONS PONCTUELLES pendant l'année pourraient être mises en place sur les thèmes définis et validés en commun avec les signataires mais également dans le cadre de réunions de concertation, notamment avec l'appui du Conseil Citoyen Paris 18.

Enfin, les lieux et commerces ouverts à ces dispositions et signataires de la Charte, figureraient sur une PAGE DU SITE DE LA MAIRIE DU 18EME. Ils bénéficieraient d'une communication de valorisation régulièrement.

LES RAISONS D'UN LABEL DE TYPE ANGLO-SAXON : les habitants du 18ème viennent du monde entier, et il faut pouvoir les rassurer. Utiliser cette langue internationale, prouverait une ouverture aux autres, les parisiens d'ici comprennent le terme, ceux d'ailleurs et les touristes du 18ème également. Enfin ce label pourrait se décliner partout dans Paris, dans d'autres villes françaises et à l'étranger.

⇒ Un rapport serait élaboré par les agents municipaux chaque année, il ferait l'objet du bilan de la mandature de l'arrondissement